

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 4 septembre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	23 août 2024	23 août 2024
16	12	12 + 1		

Délibération 2024_09_06 : Demande d'un emplacement communal pour un Food-Truck

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 4 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Gwenaëlle DENIS.

Membres absents non représentés : Sandrine GUIBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE,

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON).

Secrétaire de séance : Martine YVON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Albert, rapporteur, informe qu'une demande par Flynn. Foodtruck est arrivée par mail, pour un emplacement de camion ambulant. Son activité concerne la vente de burger. Il est demandé au conseil de lui accorder un emplacement gratuit et l'utilisation de l'électricité sur la place St-André.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Accorde** un emplacement avec l'électricité à titre gracieux pour la société Flyn.Foodtruck,
- **Dit que** l'autorisation pour le jour sera actée par arrêté,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 4 septembre 2024
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX